Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601543-20251204-2025092-DE

N°092/2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES
COMMUNE DE PEILLAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Philippe JEGOU, Maire.
Date de la convocation du Conseil : 27 novembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19

Présents : 15 ***Votants : 16***

PRÉSENTS : M. JEGOU Philippe, Mme DERUYTER Isabelle, M PROVOST Gérard, Mme GEFFROY Nathalie, M ALLAERT Benoît, M MOUCHY Robert, Mme COUDRAIS Josette, M BECUWE Philippe, M GESLIN Pascal, Mme PINSEMBERT Odile, Mme MARSAC Marie-Dominique, M JOUVENCE Benoît, M COYAC Fabrice, M HERVE Patrick, M COURJAL Pierrick
ABSENTS EXCUSES : Mme LEMEE Annie, Mme BOTERF Maryvonne, Mme JOUSSEAUME Karine, M ANQUETIL David
POUVOIR : Mme LEMEE Annie a donné procuration à Mme GEFFROY Nathalie

SECRETAIRE DE SEANCE : M COURJAL Pierrick est désigné secrétaire de séance.

****

Objet : MARCHE MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS – AVENANTS LOTS 1, 5, 12 et 13

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de la commande publique,

Vu les délibérations d'attribution des lots du marché n° 076 du 5 décembre 2024 et 002 du 23 janvier 2025,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre des travaux de construction de la Maison d'Assistants Maternels les lot 05 – Menuiserie extérieure doit faire l'objet d'un avenant et le lot 12 : Chauffage plomberie ventilation.

VU le marché conclu avec l'entreprise LEMEE LTP – SAINT DOLAY en date du 11 décembre 2024
VU le marché conclu avec l'entreprise ROUXEL - MALANSAC en date du 11 décembre 2024 ;
VU le marché conclu avec l'entreprise RYO – MALANSAC en date du 19 décembre 2024 ;
VU le marché conclu avec l'entreprise GERGAUD – REDON en date du 19 décembre 2024 ;

VU les avenants proposés par l'architecte et compte-tenu des modifications nécessaires à la poursuite du chantier et qui a pour objets :

LOT 1
Moins-value :
Suppression du regard de comptage AEP
Suppression des coffrets de branchement et comptage CFO/CFA
LOT 5
Moins-value :
Suppression de la fourniture des lames de bardage en Douglas pour volets coulissants

LOT 12
Plus-value :
Location et installation de déshumidificateurs pour séchage enduit terre en période hivernale

LOT 13
Plus-value :
Suppression poste « installations de chantier du marché »
Fourniture et pose bandeau LED pour éclairage chantier
Fourniture et pose raccordement provisoire plancher chauffant
Fourniture et pose raccordement provisoire déshumidificateurs

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601543-20251204-2025092-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- CONCLUT les avenants ci-dessous :
  - Lot n°01 : Terrassements généraux - VRD :
    LEMEE LTP – SAINT DOLAY
    Marché initial - montant : 28 060.16 € HT
    Avenant n° 01-01 – 2 919.80 € HT
    Avenant n° 01-02 objet de la présente délibération : moins-value de 908.81 € H.T.
    Nouveau montant du marché : 24 231.55 € HT
  - Lot n°05 : Menuiserie extérieure :
    Menuiserie ROUXEL - MALANSAC
    Marché initial - montant : 27 107.26 € HT
    Avenant n° 05-01 objet de la présente délibération : moins-value de 625.05 € H.T.
    Nouveau montant du marché : 26 482.21 € HT
  - Lot n°12 : Chauffage plomberie ventilation :
    SARL RYO - MALANSAC
    Marché initial - montant : 54 198.83 € HT
    Avenant n° 12-01 objet de la présente délibération : plus-value de 1 288 € H.T.
    Nouveau montant du marché : 55 486.83 € HT
  - Lot n°13 : Electricité :
    SASU GERGAUD Industrie - REDON
    Marché initial - montant : 35 740.35 € HT
    Avenant n° 13-01 objet de la présente délibération : plus-value de 505.80 € H.T.
    Nouveau montant du marché : 36 246.15 € HT

- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer et signer tous actes afférents

Pour extrait conforme au registre
Des délibérations du Conseil Municipal

Le secrétaire de séance,
Pierrick COURJAL

Le Maire,
Philippe JEGOU

MAIRIE DE PEILLAC (Morbihan)

Publié le :